



Rubrique: Faillites

Sous-rubrique: Publication de faillite/appeal aux créanciers

Date de publication: SHAB - 28.06.2019

Numéro de publication: KK02-0000005875

Canton: NE

Entité de publication:

Office des faillites du canton de Neuchâtel, rue de l'Epervier
4, 2053 Cernier

Publication de faillite/appeal aux créanciers Swiss Organics SA en liquidation

Débiteurs:

Swiss Organics SA en liquidation

CHE-250.553.259

Chemin du Puits 10

2074 Marin-Epagnier

Type de procédure de faillite : sommaire

Date de l'ouverture de la faillite : 20.03.2019

Remarques juridiques:

Les créanciers du failli et ceux qui ont des revendications à faire valoir sont sommés de produire leurs créances ou revendications au point de contact dans le délai indiqué et de lui remettre leurs moyens de preuve (titres, extraits de livres, etc.). Les débiteurs du failli doivent s'annoncer auprès du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 2, CP). Ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont sommés de les mettre à la disposition du point de contact dans le même délai sous menace des peines prévues par la loi (art. 324, ch. 3, CP). Ils seront déchus de leur droit de préférence, sauf excuse suffisante. Le point de contact indiqué vaut aussi pour les intéressés demeurant à l'étranger.

Publication selon les art. 231 et 232 LP, 29 et 123 ORFI.

Délai : 1 mois

Fin du délai: 29.07.2019

Point de contact:

Office des faillites du canton de Neuchâtel

Rue de l'Epervier 4

Postfach 64

2053 Cernier

Remarques:

But : exploitation d'établissements publics de type restauration rapide sur place et à l'emporter.

Réalisation anticipée – vente de gré à gré

L'office soussigné, après recherche d'intéressés, a pu obtenir une offre ferme et irrévocable de CHF 31'000.00 pour l'acquisition de gré à gré du fonds de commerce de Swiss Organics SA, soit le mobilier du restaurant « Flagrant Deli », Rue Fleury 1, 2000 Neuchâtel. Un délai de dix jours, dès la présente publication est impartie aux créanciers et aux tiers pour adresser à l'Office soussigné une offre supérieure à celle reçue. Si aucune offre ne parvient à l'office soussigné et si la majorité des créanciers ne s'y oppose pas jusqu'au 8 juillet 2019, la vente aura lieu au prix offert. En cas de surenchère, une vente aux enchères privées entre intéressés ne serait pas exclue et aboutirait à l'adjudication définitive des biens.